

Compte rendu du conseil d'école
Ecole de Lagarde-Marc-la-Tour
Circonscription Tulle sud Dordogne
Année scolaire 2023/2024

Réunion du **mardi 2 avril 2024**

Sous la **présidence de Mme Sallas Marion**

Lieu du conseil : Salle du conseil municipal

Secrétaires de séance : Mme Millot Carle et Mme Laporte Marie-Pierre

Séance débutée à 18h05

Membres:

Enseignants: Mme Laporte Marie-Pierre, Mme Planche Elodie, Mme Dumond Marine et Mme Sallas Marion.

Mairie: M. Le Maire et Mme Baratte Fialip Martine

Parents d'élèves élus : Mme Guionie Sandrine, Mme Millot Carole et Mme Perret Emilie

DDEN: Mme Merks Sylvie

Excusés : IEN : Monsieur Eric Sauvezie

Parent d'élève élue : Mme Many Prisca

Enseignant : M. Lajeunesse Martin

L'ordre du jour sera le suivant :

- Point sur les effectifs de l'année 2023 / 2024
- Mise en œuvre de la sécurisation des établissements scolaires
 - Bilan de la coopérative scolaire
 - Point étape sur les projets de l'école
- Remerciements et demandes auprès de la mairie
 - Questions et remarques diverses

1. Points sur les effectifs de l'année scolaire 2023/2024

4 nouveaux élèves ont été inscrits en TPS à la rentrée de janvier.

1 élève est parti de l'école.

Les effectifs sont donc les suivants :

	tps	ps	ms	gs	cp	ce1	ce2	cm1	cm2
Mme Laporte Marie-Pierre	6	10	8						
Total	24								
Mme Planche Elodie				6	7				
Total				13					
Mme Dumond Marine						7	8		
Total						15			
Mme Sallas Marion								8	7
Total								15	
Total école								67	

Pour la rentrée de 2024, la répartition retenue à ce jour serait :

PS/MS : 26 avec Mme Laporte

GS/CP/CE1 : 20 avec Mme Planche

CE2/CM1/CM2 : 22 avec Mme Sallas

A partir de la rentrée de 2024, au vu de la configuration des classes, l'équipe enseignante souhaiterait revenir sur une seule inscription possible pour les TPS en septembre, avec un changement du règlement.

Admission à l'école primaire

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants français et étrangers à compter de la rentrée scolaire de l'année civile de laquelle ils ont trois ans.

L'inscription des enfants de moins de trois ans est possible avec inscription en septembre et janvier en prenant en compte le développement physiologique de l'enfant. Dans tous les cas, l'accueil des enfants de moins de trois ans se fait dans la limite des places disponibles.

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants français à compter de la rentrée scolaire de l'année civile de laquelle ils ont trois ans.

L'inscription des enfants de moins de trois ans, **et ayant eu deux ans avant la rentrée scolaire, est possible si la propreté est acquise** et en prenant compte le développement physiologique de l'enfant. Dans tous les cas, l'accueil des enfants de moins de 3 ans se fait dans la limite des places disponibles, **en cas de non propreté, l'admission sera différée.**

Afin de changer ce point dans le règlement intérieur de l'école, il est nécessaire de faire un vote.

Votes pour	10
Votes contre	0
Votes nuls	0

Les parents qui souhaiteraient inscrire leurs enfants pour la rentrée de septembre 2024 peuvent dès maintenant prendre contact avec la directrice.

2. Mise en œuvre de la sécurisation des établissements scolaires

Comme chaque année, les établissements scolaires sont placés dans un niveau de vigilance attentat élevé. En début d'année scolaire, les PPMS ont été réactualisés par la directrice.

Des exercices ont été réalisés :

- 1 alerte attentat/intrusion réalisée le 02/10/2023
- 1 alerte risques naturels réalisée le 11/12/2023

3. Coopérative scolaire

Depuis le dernier conseil d'école, les dépenses sont les suivantes :

- environ 330 euros pour des déplacements
- environ 50 euros pour l'achat de petit matériel (projet carnaval)
- environ 65 euros pour la confection des calendriers photos
- environ 61 euros pour l'abonnement à une revue mensuelle pour la classe des CM

La vente des calendriers pour Noël a permis de récolter environ 600 euros.

La vente des tickets de tombola USEP a permis de récolter environ 50 euros.

L'association des Anciens Combattants de Lagarde Marc la Tour a fait un don de 50 euros.

Actuellement, le fonds s'élève à environ 4 667 euros.

4. Points étape sur les projets de l'école

a) Natation

Les élèves des classes de GS/CP et CM1/CM2 ont bénéficié des 7 séances de natation à la piscine de Tulle du 22 janvier au 2 février.

Nous remercions les parents qui se sont portés volontaires pour nous accompagner et ceux ayant passé l'agrément.

b) Projet cirque

Cette année, l'équipe enseignante a réalisé un projet pédagogique, en partenariat avec le Comité départemental UFOLEP 19, autour des arts du cirque. Ce projet a un coût de environ 1 300 euros.

Deux éducateurs sportifs interviennent sur l'école durant 4 séances. La première séance a eu lieu le lundi 11 mars. Les prochaines seront les lundis 8 avril, 3 et 24 juin.

Ce projet est le fil conducteur du spectacle de fin d'année.

c) Semaine du jardinage

Cette année, les élèves de toutes les classes ont participé à la semaine du jardinage. Les classes se sont rendues au magasin Kériel pour les maternelles et GS/CP et au magasin GammVert pour les CE1/CE2 et CM1/CM2.

Les élèves ont réalisés des ateliers avec des plantations.

d) Voyage scolaire

Cette année les classes se rendront à Davignac pour participer au dispositif Acteurs Juniors organisé par la FAL 19. Plusieurs ateliers autour de la danse, musique, théâtre ainsi qu'un spectacle seront proposés aux enfants. Le voyage aura lieu le jeudi 23 mai 2024.

e) Par classe

• TPS/PS/MS (Mme Laporte Marie-Pierre)

Rencontre gymnastique : 11 janvier 2024 (matin) à Laguenne

Sortie théâtre Tulle agglo : Le complexe du pingouin : 16 février 2024 (matin)

Randonnée autour des saisons avec la classe de Mme Planche.

Prix album de jeunesse : mi-mars

Projet sur le bois : 31 mai 2024 à Ladignac (le matin)

Rencontre avec l'école de Sainte Fortunade (ateliers multisports et atelier pêche avec l'association de Lagarde Enval) : 7 juin 2024 (matin)

Spectacle JMF : 10 juin 2024 à Laguenne

➤ GS/CP (Mme Planche Elodie)

Rencontre lutte : 5 décembre au dojo de Laguenne (après-midi)

Sortie théâtre Tulle agglo : Le complexe du pingouin : 16 février 2024 (matin)

Rencontre sportive jeux traditionnels et course longue : 21 mars 2024 à Lagarde Marc la Tour
Rencontre athlétisme : début mai (journée) au Coiroux
Randonnée autour des saisons avec la classe de Mme Laporte.
Prix album de jeunesse : mi-mars
Projet sur le bois : 31 mai 2024 à Ladignac (le matin)
Atelier pêche (avec l'association de Lagarde Enval) : 7 juin 2024 (après-midi)
Spectacle JMF : 10 juin 2024 à Laguenne

➤ **CE1/CE2 (Mme Dumond Marine / M. Lajeunesse Martin)**

Course longue : 21 novembre 2022 (matin) au stade du Chambon
Rencontre lutte : 5 décembre au dojo de Laguenne (après-midi)
Sortie théâtre Tulle aggro : Les jambes à son cou : 11 janvier 2024 (après-midi)
Rencontre sportive jeux traditionnels et course longue : 21 mars 2024
Course d'orientation : le 9 avril 2024 à Sédières (journée)
Participation au concours « Ecole des Loisirs » autour des JO avec des lectures d'album de jeunesse.
Journée environnement avec la FAL 19 : 11 avril 2024 (journée)
Rencontre athlétisme : début mai (journée) au Coiroux
Sortie spectacle JMF : Minuit sonne : 30 mai 2024 (après-midi).

➤ **CM1/CM2 (Mme Sallas Marion / M. Lajeunesse)**

Course longue : 21 novembre 2022 (matin) au stade du Chambon
Sortie théâtre Tulle aggro : Les jambes à son cou : 11 janvier 2024 (après-midi)
Cycle handball avec un intervenant : 26 mars 2024 (annulée cause météo)
Course d'orientation : le 9 avril 2024 à Sédières (journée)
Sortie spectacle JMF : Minuit sonne : 30 mai 2024 (après-midi).
Rencontre athlétisme en juin au stade Alexandre Cueille.

f) Projet CNR

Comme expliqué lors du premier conseil d'école, l'équipe enseignante a élaboré un projet intitulé « Lisons et comprenons ensemble ».

Ce projet est passé en commission en décembre mais n'a pas été retenu.

L'équipe enseignante va donc essayer d'apporter des modifications afin de le représenter en commission en mai prochain.

5. Demandes auprès de la Mairie.

Remerciements

Le lignage vers la salle polyvalente pour délimiter une zone de récréation.

Demandes :

- *Serait-il possible, lors des formations ou arrêts maladie de Mme Rougier, qu'une personne vienne pour réaliser son remplacement à la place de Mme Barry. Effectivement, le fait que Mme Barry, ATSEM, se rende à la cantine, engendre des changements d'ATSEM dans les classes et au vu de la conjecture des classes l'an prochain cela risque d'être plus compliqué à mettre en œuvre.*

M. le Maire indique qu'en cas d'absence maladie cela est très compliqué pour avoir une personne en urgence.

- *Où en sont les démarches pour le grillage de la cour côté maternelle ?*

M. le Maire indique que pour le moment il a des devis mais rien n'est envisagé pour le moment.

6. Remarques et questions diverses.

Questions diverses :

Avant de répondre aux questions, M. le Maire indique que malgré la perte d'une classe il maintient tous les moyens alloués à l'école, à savoir les mêmes moyens humains (2 ATSEM) et les mêmes moyens financiers (4 000 euros) pour l'achat de fournitures scolaires.

- *Où en sont les démarches pour le préau de la maternelle ?*

M. le Maire indique que c'est en phase de réflexion entre une extension du préau actuel et une construction de structure côté espace vert. Il sera plus à même d'apporter des informations au prochain conseil.

- *Serait possible d'envisager l'achat par la mairie de calculatrice ou dictionnaire pour les CM2 qui partent au collège.*

M. le Maire indique que cela n'est pas envisageable pour la municipalité, mais libre à l'équipe enseignante de réaliser cet achat avec le budget alloué en début d'année.

➤ *Étant donné l'effectif prévu l'an prochain et la fermeture de classe, afin d'avoir un esprit de cohésion un seul service à la cantine à midi doit être envisagé, avec donc un changement des horaires de l'école.*

M. le Maire indique que 65 enfants dans un même service est beaucoup trop bruyant. Les deux services sont conservés.

➤ *Serait-il possible d'envisager une aide aux devoirs pendant la garderie du soir, ou possibilité d'utiliser la classe vide des CE1- CE2 car la garderie est très très bruyante.*

Une aide aux devoirs est complexe à mettre en place. M. le Maire est favorable pour les élèves aient accès à la salle de classe pour réaliser les devoirs en autonomie.

➤ *Serait-il possible d'utiliser un autre système que le chantage aux bonbons pour obtenir le calme à la cantine ? Sentiment d'injustice pour les élèves.*

Après discussion avec le personnel communal, il ne s'agit pas d'un chantage mais plutôt d'une valorisation positive pour les enfants qui essaient d'écouter les consignes.

Séance levée à 19h00